




Informations de base	
<b>2006/0003(CNS)</b> CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Élevage des vers à soie. Codification  <b>Subject</b> 3.10.05 Produits animaux, en général	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	Rapporteur(e)  GARGANI Giuseppe (PPE-DE)  MEDINA ORTEGA Manuel (PSE)	22/06/2006  12/12/2005
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions
	Justice et affaires intérieures(JAI)		2752
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Service juridique		BARROSO José Manuel

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
16/01/2006	Publication de la proposition législative	COM(2006)0004 	Résumé
14/02/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/06/2006	Vote en commission		Résumé
20/07/2006	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0259/2006	
05/09/2006	Décision du Parlement	T6-0327/2006	Résumé
05/09/2006	Résultat du vote au parlement		
05/10/2006	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
05/10/2006	Fin de la procédure au Parlement		
17/10/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/0003(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/33155

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A6-0259/2006</a>	20/07/2006	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T6-0327/2006</a>	05/09/2006	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		COM(2006)0004 	16/01/2006	<a href="#">Résumé</a>
<b>Autres Institutions et organes</b>				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES1162/2006</a>	13/09/2006	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>	
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

Acte final	
<a href="#">Règlement 2006/1544</a> <a href="#">JO L 286 17.10.2006, p. 0001-0003</a>	<a href="#">Résumé</a>

## Élevage des vers à soie. Codification

2006/0003(CNS) - 05/10/2006 - Acte final

OBJECTIF : codification du règlement 845/72/CEE du Conseil du 24 avril 1972 prévoyant des mesures spéciales en vue de favoriser l'élevage des vers à soie.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement 1544/2006/CE du Conseil.

CONTENU : le Conseil a adopté un règlement prévoyant des mesures spéciales en vue de favoriser l'élevage des vers à soie (version codifiée).

Le nouveau règlement codifie et abroge le règlement 845/72/CEE du Conseil ; il se substitue aux divers actes qui y sont incorporés; il en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 06/11/2006.

## Élevage des vers à soie. Codification

2006/0003(CNS) - 05/09/2006 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Giuseppe **GARGANI** (PPE-DE, IT), le Parlement européen a approuvé sans amendements la proposition de règlement du Conseil prévoyant des mesures spéciales en vue de favoriser l'élevage des vers à soie (version codifiée).

## Élevage des vers à soie. Codification

2006/0003(CNS) - 16/01/2006 - Document de base législatif

OBJECTIF : codification de la législation concernant les mesures spéciales en vue de favoriser l'élevage des vers à soie.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification du règlement 845/72/CEE du Conseil du 24 avril 1972 prévoyant des mesures spéciales en vue de favoriser l'élevage des vers à soie.

Le nouveau règlement se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; il en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.